

RESIDENCE DU RUANDA.
TERRITOIRE D'ASTRIDA.

N° 304 / Just.



Astrida, le 8 février 1951.-

Objet:
Aff. Nurmohamed Merali.

Monsieur le Substitut,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe la réquisition d'information n°73/RMP 1507 du 9/I/1951 ainsi que le P.V. n°I3/OPJ Janssens et mon P.V. n°221.

Le sieur Nurmohamed Merali a réfusé de payer l'amende transactionnelle.

L'Officier de Police Judiciaire,
Ch. Lees,

Monsieur le Substitut du Procureur du Roi
à

U S U M B U R A . -